

Saisonniers dans le sud-Dordogne : une professionnalisation difficile

N° 196
NOVEMBRE 2011

Dans le sud de la Dordogne, le fait saisonnier est particulièrement développé dans l'agriculture et le tourisme.

Il concerne 8 700 salariés en 2007, en majorité des résidents locaux peu qualifiés.

Être saisonnier toute l'année semble difficile.

Ceux qui "enchaînent" les travaux saisonniers sont peu nombreux.

Un millier de saisonniers le font sur une durée plus longue, plus de 4 mois.

Il s'agit, d'une part, de saisonniers un peu plus âgés qui signent plusieurs contrats plutôt dans le tourisme et, d'autre part, de salariés des groupements d'employeurs agricoles.

La professionnalisation des saisonniers rencontre encore de nombreux freins pour se développer et sécuriser les acteurs.

L'activité saisonnière se concentre surtout entre avril et octobre avec un pic durant les mois de juillet et août.

Elle concerne 1 300 employeurs.

En moyenne, un saisonnier travaille 45 jours par an sous cette forme qui n'exclut pas d'autres modes d'activités complémentaires, en particulier l'intérim.

La moitié des saisonniers sont des jeunes travaillant dans le tourisme avec des contrats courts qui permettent un premier accès au monde du travail.

En 2011, comme chaque année, de nombreuses entreprises d'Aquitaine souhaitent recruter des saisonniers (d'après l'enquête en besoin de main-d'œuvre, réalisée par Pôle emploi). Ce type de recrutement est fréquent dans le sud de la Dordogne : ainsi des ouvriers viticoles ou agricoles sont recrutés pour les vendanges ou le ramassage du tabac autour de Bergerac ; des serveurs ou des cuisiniers dans des cafés et restaurants plutôt autour de Sarlat.

Un contrat sur dix est saisonnier

Ces emplois saisonniers permettent de faire face aux fluctuations de l'activité et de répondre, de façon temporaire et récurrente, à un besoin de main-d'œuvre supplémentaire. Ils sont le plus souvent liés au rythme des saisons ou aux modes de vie collectifs (tourisme, vacances...). Ils concernent surtout les travaux agricoles, les vendanges, l'hôtellerie-restauration et l'agroalimentaire. Les missions d'intérim ne sont pas considérées comme des emplois saisonniers dans cette étude bien qu'elles soient également une forme d'emploi temporaire (cf. encadré page 5).

Partenariat "Insee-Maisons de l'emploi"

Cette étude sur l'emploi des saisonniers découle d'un partenariat entre les Maisons de l'emploi du Périgord noir et du sud-Dordogne et l'Insee Aquitaine. Elle a été réalisée avec l'appui de la Direccte Aquitaine, de la direction du tourisme du Conseil régional d'Aquitaine et de la direction régionale de Pôle emploi et a bénéficié d'un financement du Fonds social européen (FSE). L'emploi saisonnier est une forme d'emploi importante en Dordogne et plus particulièrement autour du Grand Bergeracois, Sarlat et Terrasson.

Les résultats de cette étude vont permettre d'orienter les politiques publiques concernant la gestion territoriale des emplois et des compétences, la formation professionnelle, la mobilité, l'hébergement, la santé, etc. L'un des objectifs est de favoriser l'adéquation entre les attentes des chefs d'entreprise et les parcours professionnels des saisonniers, sécurisant un plus grand nombre de salariés grâce à la pluriactivité, dans un contexte de mutations économiques fortes.

Une note téléchargeable sur le site www.mdepn.com/saisonniers complète la lecture des résultats de l'étude.

Dans le sud de la Dordogne, autour de Bergerac, Lalinde, Terrasson et Sarlat, bordé au nord par l'autoroute A89 et au sud par les limites du département de la Dordogne, le fait saisonnier est une réalité. Il concerne 8 700 personnes en 2007, pour près de 10 000 contrats signés (cf. méthodologie page 8). Sur ce territoire, un contrat sur dix est saisonnier et même un sur deux dans l'hôtellerie et la restauration. Les offres d'emploi sont importantes et réparties essentiellement entre Pâques et la Toussaint, sept mois consécutifs. Il est difficile de vivre à l'année de l'activité saisonnière. Les très longues périodes de travail profitent à peu de saisonniers. Seul un millier (11 %) sont saisonniers plus de quatre mois dans l'année.

Des freins à la professionnalisation des travailleurs saisonniers

La professionnalisation des travailleurs saisonniers repose sur la possibilité d'enchaîner des saisons et des contrats de travail le plus longtemps possible. Les possibilités d'embauche s'amenuisent durant l'hiver et atteignent un pic durant les mois d'été. La plupart des saisonniers de plus de quatre mois dans l'année, n'ont qu'un seul contrat ; un sur dix seulement signe plusieurs contrats. La grande majorité des saisonniers se spécialisent et construisent leur parcours professionnel dans une seule activité. Le temps de travail tout au long de l'année s'en trouve alors limité. Se spécialiser dans une seule activité saisonnière diminue les chances de s'assurer un revenu annuel plus important et régulier. En effet, les complémentarités professionnelles sont difficiles à trouver. Le reste de l'année, certains saisonniers travaillent dans l'intérim ou ont d'autres contrats à durée déterminée ou indéterminée. Environ 20 % des saisonniers exercent une activité professionnelle durant les deux mois suivant ou précédant leur saison.

Les saisonniers dans des activités associatives, récréatives, culturelles et

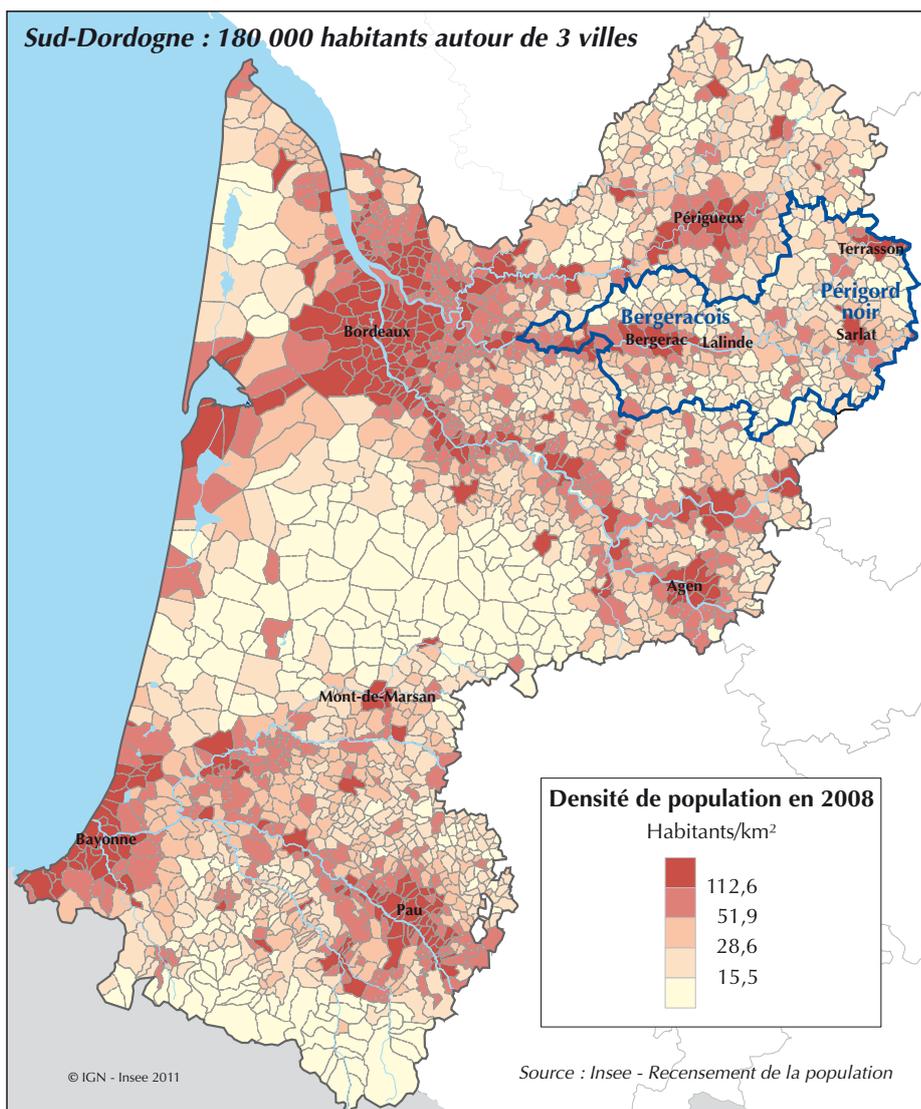
sportives sont davantage en emploi avant et après la saison. Par exemple, les éducateurs ou intermittents du spectacle vivent des carrières discontinues, marquées par l'alternance de périodes de chômage et de contrats de travail de courte durée.

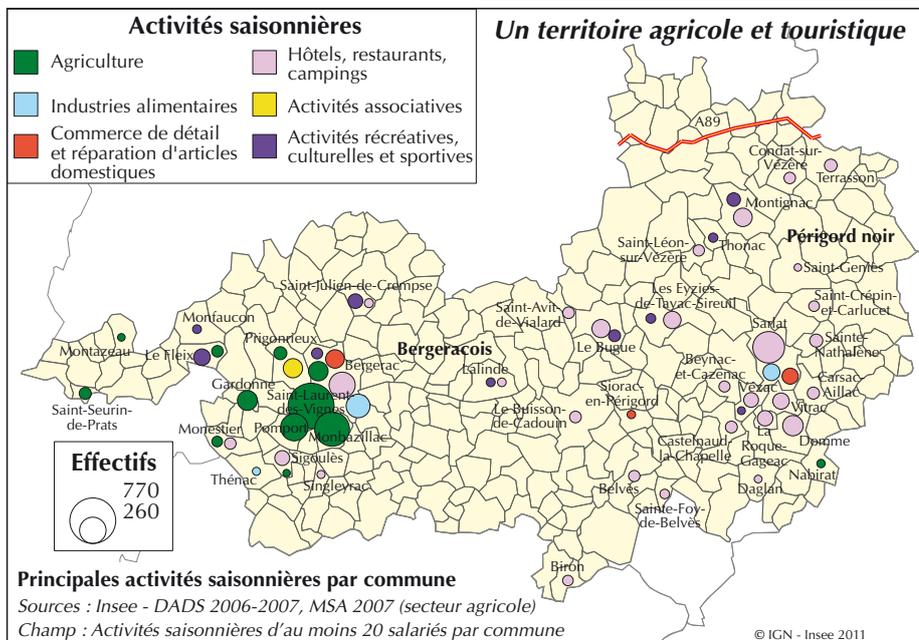
Des saisonniers essentiels à l'économie locale

L'emploi saisonnier, par sa souplesse et son adaptabilité, constitue un des rouages de l'économie locale. C'est pourquoi en sud-Dordogne une réflexion est conduite par les Maisons de l'emploi du Périgord noir et du sud Périgord en lien avec de nombreux acteurs publics et privés sur cette forme d'emploi et plus particulièrement sur les conditions de logement et de travail, la formation et le mode de

recrutement. Ce territoire est rural, étendu et situé loin des grandes villes ou du littoral. Bergerac est à 1h40 de route de Bordeaux, et Sarlat à 2h30.

Sur ce territoire de 274 communes résident 180 000 habitants. Trois communes seulement dépassent 5 000 habitants : Bergerac (la plus peuplée avec 27 600 habitants), Sarlat (9 300 habitants) et Terrasson (6 200 habitants). Comme dans le reste de la Dordogne, la population y est plutôt âgée : un quart des habitants ont plus de 65 ans et un autre quart moins de 25 ans. Le taux de chômage y est plus élevé que dans l'ensemble de l'Aquitaine, particulièrement autour de Terrasson et Bergerac où il atteint plus de 10 % début 2011.





Saisonniers agricoles dans le Bergeracois et saisonniers du tourisme dans le Périgord noir

L'agriculture et le tourisme ont besoin ponctuellement chaque année de main-d'œuvre supplémentaire : surtout des saisonniers agricoles autour de Bergerac et des saisonniers du tourisme autour de Sarlat. Le secteur agricole est dynamique et varié avec une production de vins de qualité autour de Bergerac et Monbazillac, mais également des cultures fruitières et légumières (fraises, prunes, pommes, asperges, etc.) ou de tabac.

Un des atouts majeurs de la zone réside dans la richesse et la diversité des sites touristiques, particulièrement dans le Périgord noir à proximité de Sarlat et des vallées de la Vézère et de la Dordogne. La richesse patrimoniale et paysagère attire près de deux millions de touristes par an. Les autoroutes A89 reliant Bordeaux à Lyon et A20 reliant Paris à Toulouse permettent d'atteindre la zone. Les aéroports de Bergerac et de Brive complètent ces infrastructures et attirent la clientèle étrangère.

8 700 salariés saisonniers

En 2007, 8 700 saisonniers travaillent sur la zone sud-Dordogne.

Les activités touristiques atteignent un pic très important durant juillet et août et les activités agricoles un pic de moindre importance au début de l'automne, avec le ramassage des fruits et les vendanges. En plus de ces secteurs saisonniers traditionnels, le commerce et l'industrie agroalimentaire connaissent des pics d'activité plus modestes mais bien réels. Le commerce requiert une main-d'œuvre supplémentaire en été et, dans une moindre mesure, de novembre à décembre pour faire face aux achats de fin d'année. Les embauches additionnelles de l'industrie agroalimentaire (conserverie de foie gras, par exemple) s'étalent de mai à

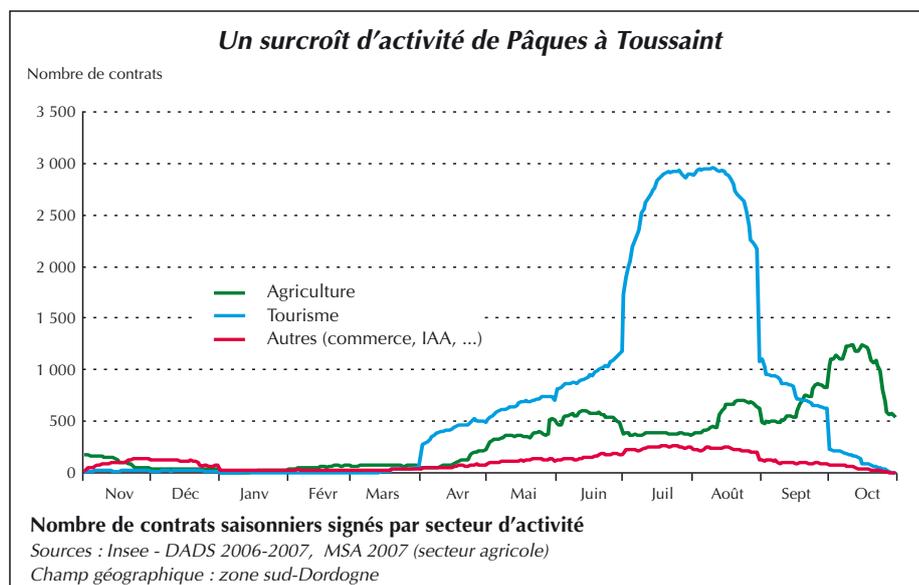
décembre, à des niveaux bien en deçà de celles du tourisme ou de l'agriculture.

Les contrats saisonniers durent en moyenne un mois et demi ; ils varient de quelques jours à plusieurs mois selon les activités. Les hôtels offrent les contrats saisonniers les plus longs : en moyenne de deux mois, ils peuvent aller jusqu'à cinq mois et demi dans 10 % des cas. Les embauches les plus courtes se font dans l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, avec des contrats d'un mois en moyenne.

Le travail saisonnier offre moins de contrats à temps complet (57 %) que l'ensemble des emplois (68 %) dans le sud-Dordogne. Cependant, pour quelques activités, les taux sont élevés et similaires à ceux de l'ensemble des contrats du secteur (par exemple 74 % pour les terrains de campings et 94 % pour la transformation et conservation de fruits et la vinification).

Mille salariés travaillent plus de quatre mois par an, en tant que saisonniers

Les trois quarts des saisonniers travaillent, sous cette forme d'emploi, moins de deux mois dans l'année (soit 6 800 salariés). Pour près de la moitié des saisonniers, la période de travail ne dépasse pas un mois.



La démarche qualitative conduite par les deux Maisons de l'emploi

Les Maisons de l'emploi ont réalisé deux enquêtes "qualitatives", en vis-à-vis ou par téléphone, auprès de 190 employeurs et 200 saisonniers du sud-Dordogne au printemps 2010.

L'objectif était d'obtenir des précisions complémentaires sur les problématiques liées à l'emploi, la formation, la mobilité professionnelle. Quelques enseignements complémentaires à la présente étude apparaissent suite à ces enquêtes.

Il ressort d'abord une homogénéité de situation entre les bassins du Grand Bergeracois et du Périgord noir.

Les saisonniers et les employeurs recherchent une stabilité de l'emploi avec la reconduction des contrats d'une année sur l'autre. C'est un élément de fidélisation pour deux tiers des employeurs et 45 % des saisonniers interrogés ont travaillé en 2008 et 2009 chez le même employeur.

Cette stabilité conduit à un mode de recrutement principal par candidature spontanée, avec une majorité de personnes recrutées localement. Un quart déclare toutefois des difficultés pour se rendre sur son lieu de travail dues souvent à l'absence de permis de conduire.

En 2009, six saisonniers enquêtés sur dix ont travaillé moins de quatre mois à temps plein pour la saison principale, essentiellement en contrat saisonnier au sens de Pôle emploi. Le reste du temps, ils essaient de trouver des complémentarités avec d'autres activités mais 61 % s'inscrivent à Pôle emploi une partie de l'année.

Les employeurs ne connaissent majoritairement pas les dispositifs de formation et ne remettent pas le Bordereau Individuel d'Accès à la Formation en fin de contrat. Les trois quarts des saisonniers ont une formation initiale et ceux qui ont suivi une formation récente voient dans le travail saisonnier un moyen de progresser.

En 2009, un quart des saisonniers ont passé une visite médicale durant la saison et 12 % déclarent rencontrer des problèmes de santé suite à la saison.

Ils sont un millier à effectuer des saisons pendant plus de quatre mois dans l'année. La moitié de ces saisonniers embauchés pour de longues périodes travaillent dans les activités touristiques, surtout dans l'hôtellerie ou la restauration. Ces saisonniers sont en moyenne plus âgés : la part des 30 à 49 ans est plus élevée que chez les saisonniers du secteur ayant une activité de moins de deux mois (45 % contre 28 %).

Dans l'agriculture, les embauches de plus de quatre mois concernent près de 500 saisonniers. Parmi eux, la moitié sont employés par une trentaine de groupements d'employeurs agricoles. Ces derniers permettent à des employeurs de s'associer pour recruter ensemble du

Les saisonniers avec des longues périodes d'activité sont plus âgés

(%)

Âge	Salarié ayant été saisonnier dans l'année...	
	moins de 2 mois	plus de 4 mois
De 16 à 25 ans	54,8	28,8
De 26 à 29 ans	8,3	12,3
De 30 à 49 ans	27,6	44,9
50 ans ou plus	9,3	14,0

Saisonniers du tourisme selon l'âge et la durée d'activité dans le sud-Dordogne

Source : Insee - DADS 2006-2007

Note : L'association entre l'âge et la durée du travail saisonnier a été mesurée par plusieurs tests statistiques. Le test du Chi-2 indique qu'il y a un lien entre l'âge et la durée du travail saisonnier. Les mesures d'association (Tau-b de Kendall D asymétrique de Somer) démontrent que plus le saisonnier est âgé plus la durée du travail saisonnier est élevée.

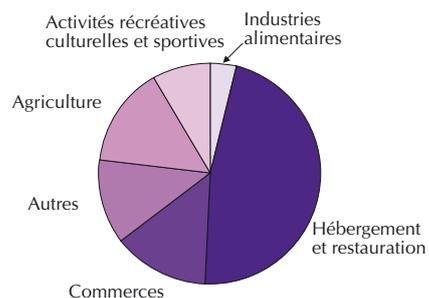
personnel qu'ils se partagent. Ces salariés, considérés comme des saisonniers dans la mesure où leur emploi suit le rythme des saisons, signent des contrats de travail stables sur l'année assurant des revenus plus réguliers pour les salariés et le recours à une main-d'œuvre formée pour les entreprises.

Ces groupements d'employeurs offrent des contrats nettement plus longs : en moyenne d'une durée de 111 jours alors qu'un contrat saisonnier agricole dure en moyenne 36 jours. La proportion de saisonniers bénéficiant de longues périodes de travail y est donc plus importante. Un tiers de leurs employés sont saisonniers plus de quatre mois à l'année.

Des petits établissements employeurs

Plus de 1 300 établissements recrutent ces 8 700 saisonniers. La moitié d'entre eux sont de très petites structures dont les effectifs permanents varient de 1 à 5 salariés.

La moitié des employeurs dans l'hébergement et la restauration

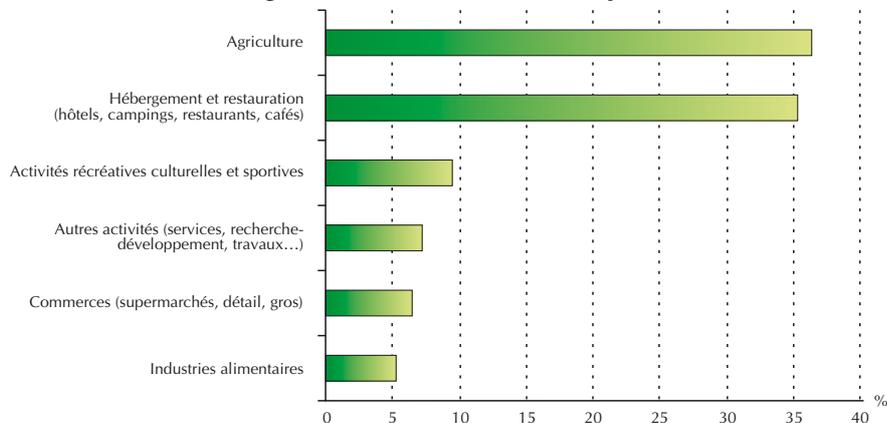


Établissements employeurs de saisonniers

Sources : Insee, DADS 2006-2007, Clap 2007, hors groupement d'employeurs
Champ géographique : zone sud-Dordogne

Plus d'un tiers des saisonniers travaillent dans l'agriculture alors que les établissements agricoles ne représentent que 14 % des établissements faisant appel à l'emploi saisonnier. Quatre saisonniers agricoles sur dix travaillent dans la vigne et trois sur dix dans les cultures fruitières. De plus, 600 sont salariés de groupements d'employeurs agricoles.

Tourisme et agriculture concentrent les emplois saisonniers



Répartition des postes saisonniers selon les principaux secteurs d'activité

Sources : Insee - DADS 2006-2007, MSA 2007 (secteur agricole)
Champ géographique : zone sud-Dordogne

18 000 contrats d'intérim dans le sud-Dordogne

Le recrutement de saisonniers est prévu, car la période de forte activité (vendanges, tourisme...) est récurrente. En revanche, les intérimaires peuvent être embauchés pour répondre à des besoins anticipés, mais ils peuvent aussi remplacer des employés temporairement absents (maladie, congé maternité, formation, congés...) et surtout permettre de faire face à un surcroît d'activité ponctuel comme dans l'industrie agroalimentaire. Le recours aux intérimaires est important dans les périodes conjoncturellement difficiles, car les entreprises peuvent ajuster plus facilement leur capacité de production qu'avec des personnes en contrats à durée indéterminée ou à durée déterminée.

En 2010, près de 18 000 missions d'intérim ont été enregistrées dans les zones d'emploi de Sarlat, Terrasson et Bergerac, soit près de deux fois plus que de contrats saisonniers.

En 2010, les missions d'intérim ne sont guère plus nombreuses durant l'été



Nombre quotidien de missions dans l'intérim (hors samedi et dimanche)

Source : Pôle emploi, fichier des missions d'intérim 2010

Champ : zones d'emploi (définition 1990) de Bergerac, Sarlat et Terrasson

Notes : 1^{er} quartile : durant un quart des jours de l'année, le nombre quotidien de missions d'intérim est inférieur à 511.

Le nombre de missions diminue fortement fin décembre, car les missions commençant en 2010 et finissant en 2011 ne sont pas représentées.

Ces missions d'intérim sont une autre forme particulière d'emploi, complémentaires à celles des saisonniers tels que définis dans l'étude. L'intérim est plutôt une forme conjoncturelle d'emploi, tandis que les saisonniers répondent à un besoin structurel d'emploi. Ces nombreux contrats saisonniers ou missions d'intérim soulignent le besoin de main-d'œuvre flexible sur la zone qui renforce toutefois la précarité des emplois. Les professionnels de l'emploi observent des problématiques proches entre travailleurs saisonniers et travailleurs intérimaires.

La durée moyenne des missions est plus courte (8 jours) que celle des contrats des saisonniers (45 jours). De plus, 96 % des missions durent moins d'un mois.

Le profil des intérimaires est différent de celui des saisonniers : ils ont en moyenne 33 ans, soit 8 ans de plus que les saisonniers.

Si globalement il y a un surcroît d'embauches d'intérimaires de juin à juillet, les effectifs sont faibles par secteur d'activité et les saisonnalités peu significatives.

Le plus souvent, ce sont des secteurs d'activité sans "forme saisonnière" qui recourent à l'intérim. Ainsi, la fabrication d'appareils médicochirurgicaux concentre près de 14 % des missions, en raison de la présence dans la zone d'emploi de Sarlat de grands établissements spécialisés : Coloplast et Suturex.

Le recours à l'intérim concerne parfois des secteurs d'activité employant des saisonniers. Ainsi, près de 5 % des missions d'intérim ont lieu dans les supermarchés. De même, le secteur de la production de viandes de volailles fait fréquemment appel à l'intérim avec des établissements tels que Palmigord, Euralis (foie gras) ainsi que celui de la transformation de légumes avec la Conserverie de Bergerac.

La moitié des intérimaires travaillent dans l'industrie manufacturière

Secteurs d'activité	Part (%)
Industrie manufacturière	49
dont production de viandes de volailles	14
dont fabrication d'appareils médicochirurgicaux	14
dont préparation industrielle de produits à base de viandes	3
Commerce ; réparation automobile et d'articles domestiques	16
dont supermarchés	5
dont hypermarchés	4
Construction	13
dont travaux d'installation électrique	3
Immobilier, location et services aux entreprises	8
dont administration d'entreprises	4
Hôtels et restaurants	2
Agriculture, chasse, sylviculture	1
Autres secteurs d'activité	11
Total	100

Répartition des missions d'intérim par secteurs d'activité

Source : Pôle emploi, fichier des missions d'intérim 2010

Champ : zones d'emploi (définition 1990) de Bergerac, Sarlat et Terrasson

5 200 saisonniers travaillent dans d'autres secteurs : principalement dans l'hébergement et la restauration.

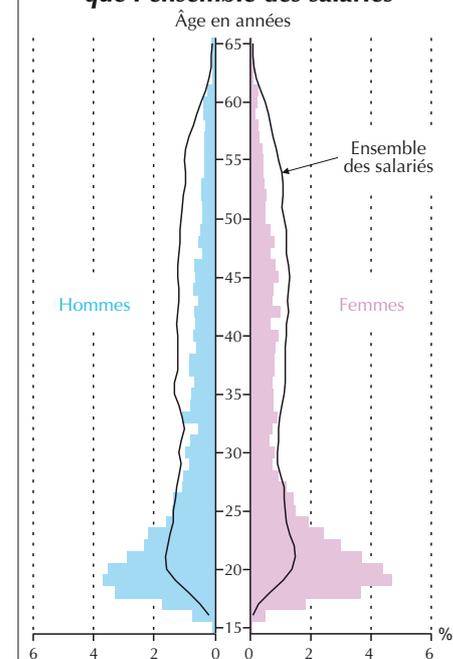
Des contrats courts pour les plus jeunes

Les saisonniers sont plus jeunes que l'ensemble des salariés travaillant dans le sud-Dordogne. La moitié ont moins de 25 ans alors que l'âge médian est de 37 ans pour l'ensemble des salariés.

Parmi les salariés saisonniers ayant travaillé moins de deux mois, la moitié est âgée de moins de 24 ans. Ces saisonniers d'une vingtaine d'années travaillent essentiellement dans le tourisme avec des contrats courts. Six saisonniers sur dix de moins de 24 ans sont embauchés dans des secteurs touristiques comme l'hôtellerie, la restauration mais aussi le commerce avec des contrats en moyenne d'un mois et demi.

Parmi ces salariés jeunes, plusieurs profils existent. Pour des étudiants, les emplois saisonniers correspondent bien souvent à des "jobs d'été", courus pendant les vacances. Ils trouvent là un

Des saisonniers plus jeunes que l'ensemble des salariés



Pyramide des âges des saisonniers (structure de la population en %)

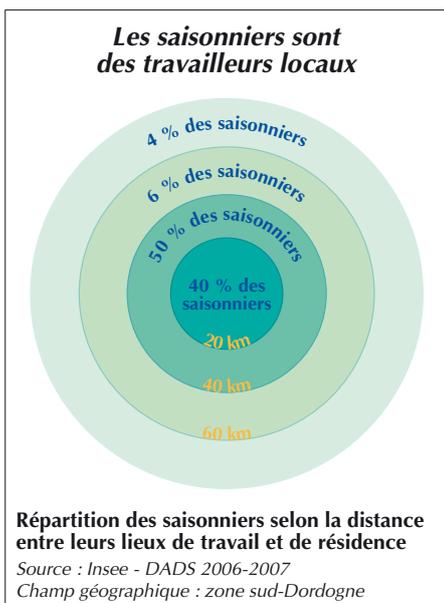
Sources : Insee - DADS 2006-2007, MSA 2007 (secteur agricole)

Champ géographique : zone sud-Dordogne

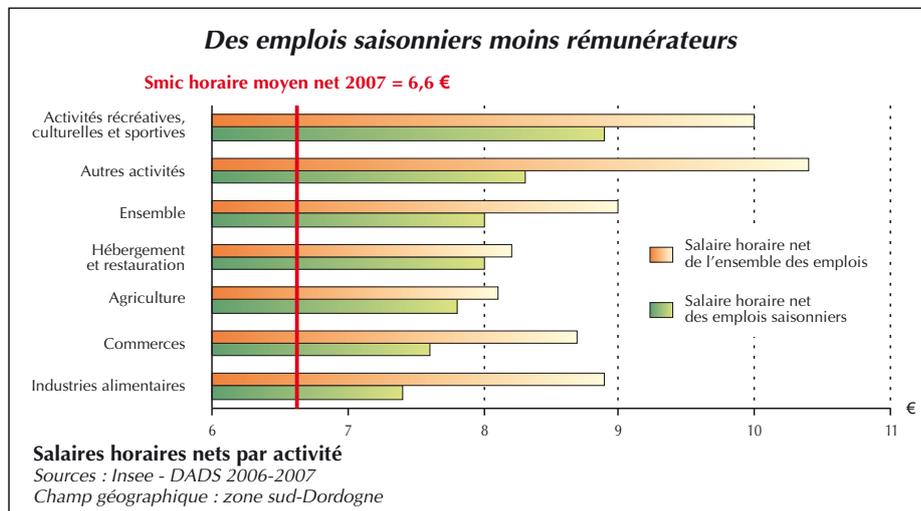
revenu d'appoint pour financer leurs loisirs ou leurs études. Pour des jeunes actifs, la saisonnalité peut parfois s'inscrire dans un parcours professionnel anticipé. Le saisonnier acquiert une première expérience courte qu'il valorisera par la suite. Pour certains jeunes salariés, le travail saisonnier est pris en compte faute de trouver un poste stable. Ce peut être une première étape vers un CDI.

Une main-d'œuvre locale

Les personnes employées pour un travail saisonnier habitent près de leur lieu de travail. La moitié d'entre elles parcourent en moyenne une vingtaine de kilomètres. Les trois quarts des saisonniers résident en Dordogne. Les autres viennent principalement de la Gironde et, pour quelques dizaines d'entre eux, des régions limitrophes à l'Aquitaine ainsi que de l'Île-de-France.



Plus ils habitent loin de leur emploi et plus la proportion de femmes diminue. Ces saisonniers éloignés ne sont pas plus qualifiés ni plus âgés ; ils occupent



surtout des emplois dans l'hôtellerie, la restauration et dans les activités récréatives, culturelles et sportives.

L'activité saisonnière moins rémunératrice

La grande majorité des emplois saisonniers sont peu qualifiés. Neuf contrats sur dix sont occupés par des ouvriers ou des employés.

Le salaire perçu dans l'année par les salariés ayant eu principalement une activité saisonnière est en moyenne cinq fois moins important que celui perçu par l'ensemble des salariés travaillant sur le sud-Dordogne. Toutes périodes saisonnières confondues, la rémunération moyenne annuelle nette s'élève à 1 890 euros en 2007.

Le salaire horaire net moyen des emplois saisonniers (8,0 €), bien que supérieur au Smic, reste en deçà de la rémunération des emplois sur les mêmes activités (9,0 €). Par ailleurs, les contrats saisonniers ne bénéficient pas de la prime de précarité applicable aux CDD.

Les emplois dans le secteur des industries alimentaires sont les moins bien rémunérés, alors que les salaires s'élèvent dans les activités artistiques, sportives et l'enseignement. Dans l'hébergement et la restauration, il y a peu d'écart entre les saisonniers et les autres salariés.

Marylène HENRY
Stéphane LEVASSEUR
Florence MATHIO

POUR EN SAVOIR PLUS ...

- "Qui sont les saisonniers du tourisme en Bretagne ?" Insee Bretagne Octant Analyse n° 19-juillet 2011
- "Emplois saisonniers en Loire-Atlantique et en Vendée : des offres variées d'avril à décembre" Insee Pays de la Loire Études n°91-décembre 2010
- "Les travailleurs saisonniers en Loire-Atlantique et en Vendée" Insee Pays de la Loire Informations statistiques n° 390-décembre 2010
- "Sur le littoral aquitain, le tourisme procure un job d'été à 24 400 saisonniers en 2006" Insee Aquitaine e-dossiers n°1-janvier 2010

Forte saisonnalité touristique dans le Périgord noir

Plus de 3 300 contrats saisonniers dans le tourisme

Dans le Périgord noir, les emplois saisonniers du tourisme constituent chaque année une main-d'œuvre indispensable pour faire face à l'afflux de visiteurs. En 2007, 3 300 contrats de saisonniers sont signés sur le territoire.

La saisonnalité des activités s'observe sur l'ensemble du Périgord noir même si le phénomène est nettement plus marqué en Sarladais qu'en Terrassonnais.

Sept contrats sur dix concernent l'hôtellerie et la restauration, deux sur dix les activités récréatives, culturelles et sportives et un sur dix le commerce.

Dans le secteur de l'hôtellerie et la restauration, ces contrats se répartissent équitablement entre la restauration, l'hôtellerie et le camping. Leur durée moyenne est proche de 60 jours (2 mois) et elle est plus longue que sur d'autres zones touristiques d'Aquitaine. Par exemple, sur le littoral aquitain la durée moyenne est de 50 jours. En Périgord noir, la saison touristique commence dès le printemps et continue dans une moindre mesure à l'arrière-saison, selon les années et les conditions météorologiques, jusqu'à la Toussaint.

Les contrats des activités récréatives, culturelles et sportives regroupent en particulier ceux des intermittents du spectacle qui viennent pour les festivals et ceux des moniteurs de sports travaillant dans les activités sportives telles que la location de canoë.

Les contrats dans le commerce permettent aux commerces de proximité tels les supermarchés ou les boulangeries d'assurer la continuité du service durant l'été avec l'afflux de touristes. Pour ces deux secteurs, la durée des contrats est plus courte car ils sont concentrés durant les deux mois des vacances d'été.

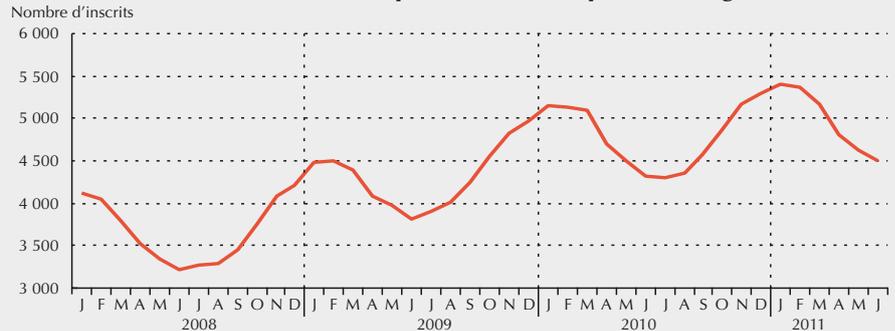
Des contrats de deux mois pour les saisonniers de l'hôtellerie

	Nombre de contrats	Durée moyenne (en jours)
Hôtels et restaurants.	2 310	62
dont hôtels touristiques avec restaurant	600	63
dont restauration de type traditionnel.	620	60
dont exploitation de terrains de camping	670	65
Activités récréatives, culturelles et sportives.	530	47
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques.	330	44
Autres	180	32
Ensemble	3 350	56

Nombre et durée des contrats saisonniers du tourisme dans le Périgord noir

Source : Insee, DADS 2006-2007

Forte saisonnalité des inscriptions à Pôle emploi en Périgord noir



Évolution du nombre des inscrits catégories A, B et C en Périgord noir de janvier 2008 à juin 2011

Source : Pôle emploi

En Sarladais, une part importante des saisonniers est constituée de professionnels expérimentés qui travaillent chaque année dans le même établissement.

De la saisonnalité dans la demande et l'offre d'emploi

La saisonnalité marquée du tourisme en Périgord noir se retrouve dans les offres et les demandes d'emploi gérées par Pôle emploi.

Chaque année les mouvements d'embauche augmentent très fortement dans le secteur tertiaire (hôtel, café, restaurant, hôtellerie de plein air, tourisme, commerce) sur une période allant de mars-avril à octobre-novembre en Sarladais et sur la période de juin à août en Terrassonnais.

Cela se traduit annuellement par de fortes variations tant au niveau des volumes des demandeurs d'emploi que des offres passant par Pôle emploi.

Les offres d'emploi liées à la saison estivale sont enregistrées très en amont des embauches, soit en février ou mars et représentent en Sarladais près

du quart des offres enregistrées sur une année tous secteurs confondus.

Il s'agit particulièrement du secteur de l'hébergement et de la restauration où cuisiniers et serveurs sont recherchés.

L'industrie agroalimentaire (sur les quatre derniers mois de l'année) connaît également un petit pic d'activité en fin d'année, mais les offres d'embauches sont sans commune mesure avec l'ampleur du phénomène saisonnier lié au tourisme estival.

Les demandes d'emploi sont nombreuses après la saison, soit en octobre et novembre.

Sylvie LIPART,
Pôle emploi de Sarlat
Bernadette de la ROCHÈRE,
Insee

Des saisonniers du tourisme 7 mois sur 12 dans le Périgord noir



Nombre de contrats saisonniers dans le tourisme par jour

Source : Insee - DADS 2006-2007

Méthodologie

a) Pour comprendre ces résultats

L'activité économique d'une zone présente des saisonnalités liées notamment aux rythmes de la nature (récolte de fruits et légumes, vendange...), aux modes de vie collectifs (tourisme, vacances...). Durant ces saisons, la hausse temporaire et récurrente de l'emploi correspond aux emplois dits saisonniers.

L'étude vise à rendre compte des besoins temporaires de main-d'œuvre supplémentaire, engendrés par l'ensemble de l'économie : tourisme, agriculture mais aussi commerce ou services.

Pour repérer les saisonniers, deux sources complémentaires sont utilisées :

- les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) de 2005 à 2007, source exhaustive pour les salariés du secteur privé et semi-public hors agriculture. Les effectifs d'intérimaires ne sont pas comptabilisés dans les effectifs du champ couvert par l'étude. Le domaine des activités touristiques regroupe l'hébergement, la restauration, les activités récréatives culturelles et sportives, ainsi que certains commerces et services ;
- les données issues de la Mutualité sociale agricole sur l'année 2007, qui complètent le champ des DADS pour la partie agricole.

Le champ géographique de l'étude correspond aux communes du Grand Bergeracois et du Périgord noir (autour de Sarlat et Terrasson).

b) Comment mesurer l'emploi saisonnier ?

Il n'existe pas dans le Code du travail de contrat saisonnier. Aussi convient-il de mettre en œuvre une méthode ad hoc pour repérer l'emploi saisonnier.

La méthode développée par l'Insee repère ainsi les activités saisonnières grâce au suivi de l'emploi quotidien par zone géographique et secteur d'activité, sur une période de deux ans.

Pour une zone géographique, une "saison" est définie par un secteur d'activité, ses dates de début et de fin.

L'activité est étudiée au regard d'un indicateur statistique sur la série annuelle. Cette condition sera vérifiée sur deux années, afin d'assurer la récurrence du pic d'activité.

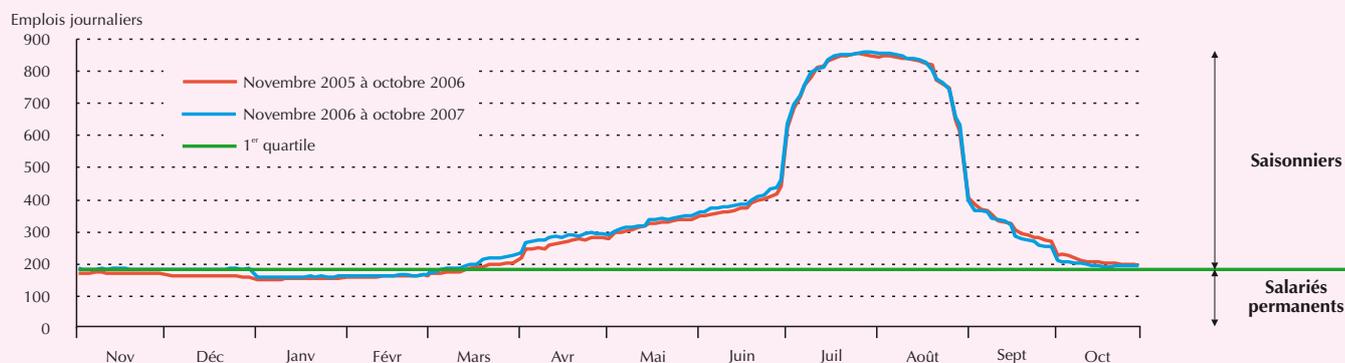
Dans la présente étude, le niveau de référence de l'emploi salarié "hors saison" - qui sert d'étalon pour déterminer la hauteur du pic - est de 25 % de l'emploi salarié annuel, augmenté d'un seuil de 5 %. En outre, ont été retenues comme activités saisonnières celles dont les effectifs salariés dépassent 50 personnes sur le territoire considéré, afin de ne pas prendre en compte des activités "marginales".

Deux informations quantitatives différentes sont mesurées pour une saison :

- la hauteur de la bosse, ou pic de la saison, qui correspond au nombre maximal d'emplois offerts ;
- le nombre de salariés concernés par la saison, autrement dit ayant eu un contrat à durée limitée dans la saison, soit une date de début et une date de fin de contrat inclus dans la saison.

La méthode permet d'approcher le nombre de saisonniers. Il faut relativiser la valeur absolue des chiffres produits. Ils apportent une vision consolidée de l'importance du fait saisonnier dans la zone. Pour chaque "saison", on mesure ainsi à partir des DADS un nombre de salariés concernés par la saison disposant d'un contrat à durée limitée autre que celui d'intérimaire.

Si l'on prend l'exemple de l'activité d'exploitation de terrains de camping sur la zone du sud-Dordogne en 2007, le niveau de référence de l'emploi salarié "hors saison" est de 185 salariés. Le pic d'emplois s'élève à 861 salariés. Une saison est repérée de mi-mars à mi-octobre. Au cours de cette saison de sept mois, 796 contrats saisonniers sont comptabilisés. Ces contrats ont concerné 776 saisonniers.



Courbe quotidienne de l'emploi salarié dans l'activité "Exploitation de terrains de camping" en sud-Dordogne

Source : Insee - DADS 2005-2007



Directeur de la publication : **Jean-Michel Quellec**
 Rédacteur en chef : **Élisabeth Nadeau** - Secrétaire de rédaction : **Mireille Dalla-Longa**
 INSEE Aquitaine - 33, rue de Saget - 33076 Bordeaux cedex
 Tél. 05 57 95 05 00 - Fax : 05 57 95 03 58 - Minitel : 3617 INSEE - Internet : www.insee.fr
 © INSEE 2011 - n° ISSN 1283-6036 - Dépôt légal 4^e trimestre 2011
 Composition : Insee Aquitaine